



Mondercange, le 19 avril 2021

Au Collège Échevinal de la
Commune de Mondercange

Concerne: intervention pour la séance du conseil communal du 23 avril 2021

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Échevins

Dans le cadre du règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la séance du 23 avril 2021 l'intervention suivante :

Il y a plusieurs années déjà, en faisant suite à une demande croissante de la population pour la mise en place d'un cimetière en forêt sur le territoire de la Commune de Mondercange, le Collège des Bourgmestre et Échevins antérieur a fait de nombreuses démarches pour réaliser un tel projet, qui s'est hélas toujours heurté au refus du ministère compétent.

Le budget de l'exercice 2021 prévoit à l'article 4/626/221200/16013 un crédit de 25.000.-€ sous le libellé « Aménagement d'un cimetière forestier à Mondercange ».

Comme la question de l'organisation d'un cimetière en forêt dans notre commune n'a rien perdu de son actualité, nous prions le Collège des Bourgmestre et Échevins de bien vouloir nous dire si la demande de la Commune de Mondercange faite au Ministère de la Nature et des Forêts a finalement été tranchée favorablement. Dans l'affirmative, est-ce que le collège peut donner les détails connus à ce stade ? Si non, quelle stratégie entend-il suivre pour toucher au but ?

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins, nos meilleures salutations.

Les Conseillers du Parti Socialiste,
Danielle BASTIAN ép. JUCHEM
Marc FANCELLI
René PIZZAFERRI
Christine SCHWEICH
John VAN RIJSWIJCK